

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 96-219 du 03 Juin 1996

portant nomination de Monsieur
Pascal A. AGBO-KPONGBEY en qualité
de Directeur Général par intérim
de la Société des Ciments d'ONIGBOLO
(SCO).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU le Décret N° 96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 92-62 du 10 Mars 1992 portant organisation, attributions et fonctionnement du Ministère de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises ;
- SUR proposition du Ministre de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 15 Mai 1996,

DECRETE :

Article 1er.- Monsieur Pascal A. AGBO-KPONGBEY est nommé Directeur Général par intérim de la Société des Ciments d'ONIGBOLO.

Article 2.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 03 Juin 1996

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU.-

.../...

Le Premier Ministre, chargé de
la Coordination de l'Action
Gouvernementale et des Relations
avec les Institutions,

Adrien HOUNGBEDJI

Maître Adrien HOUNGBEDJI.-

Le Ministre de l'Industrie et
des Petites et Moyennes Entreprises,

Le Ministre des Finances,

Félix ADIMI

Félix ADIMI.-

Moïse MENSAH

Moïse MENSAH.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MF 4 MIPME 4
AUTRES MINISTERES 15 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3
GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 INTERESSE 1 JO 1.-